



TROPHEE SENIOR DU UGOLF de FEUCHEROLLES

Mardi 10 et mercredi 11 avril 2018
UGolf de Feucherolles

RD 307 78810 FEUCHEROLLES
☎ : 01 30 54 94 94 – contact@exclusivgolf-feucherolles.fr

*Ce règlement complète le règlement général des Trophées seniors.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte :

- aux joueuses et joueurs amateurs licenciés de la FFGolf et s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou aux joueuses et joueurs licenciés à une fédération reconnue
- ayant 50 ans ou plus à la veille de l'épreuve
- ayant fait enregistrer par leur club leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de 27 Dames. 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs seront réservées pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

L'index pris en compte sera celui à la clôture des inscriptions, le lundi 26 mars 2018

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs

La liste des joueurs retenus sera publiée sur notre site internet www.ngf-golf.com/exclusivgolf-feucherolles au plus tard le samedi 31 mars 2018

Le champ de joueur sera de 120 participants dont 27 Dames.

Un nombre de 12 wild cards sera attribué après la clôture des inscriptions par la Ligue de Paris et le club en fonction des demandes reçues à la Ligue de Paris (sportif@lpgolf.com)

Contrôle antidopage : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

2. FORME DE JEU

36 trous en Stroke Play

SERIES : 1 série unique Messieurs, 1 série unique Dames

MARQUES : Jaunes pour les Messieurs, Rouges pour les Dames

CLASSEMENT : Brut dans chaque série

DEPARTAGE : Pour la 1^{ère} place finale, play off «trou par trou». Pour les autres places, la règle des 18, 9, 6, 3 et dernier trou sera appliquée

HEURES DE DEPART : Etablies par le club 48 heures avant le début de l'épreuve. Ils seront consultables par téléphone au 01 30 54 94 94 et sur notre site internet <http://jouer.golf/feucherolles/>

3. ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir par courrier à l'adresse suivante :

RD 307
78810 FEUCHEROLLES



Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, téléphone, numéro de licence et incluent les droits d'inscriptions. Les engagements devront être parvenus au secrétariat du golf accompagnés du règlement par courrier au plus tard le lundi 26 mars 2018.

Tarif : 80 Euros (Membre de l'association sportive de Feucherolles : 40€, Membres UGOLF Gold 100% : 60€)

La journée d'entraînement sera le lundi 9 avril 2018

4. COMITE DE L'EPREUVE

- Le Directeur du Golf
- Le président de la commission sportive
- Les arbitres

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de jours, de diminuer ou d'augmenter le nombre de joueurs retenus.

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.